

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

N° d'ordre : DEL 2026-014

Objet de la délibération :

Cession d'une partie de terrain cadastré
ZN9 situé chemin des Vignes

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Votants : 20

Date de la convocation :

03/02/2026

Date de publication en ligne :

13/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLERM, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Jean-Marc BENTOURE, , Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Thierry PARNOT, qui donne pouvoir à Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Absents : Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 27/01/2026,

Considérant la proposition financière d'acquisition pour la somme de 273 200€ présentée le 12/01/2026 par Monsieur Djamal LALA, directeur de la société SOVADIS,

Considérant l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de Versailles du 06/11/2024 pour une valeur vénale de 304 200€, valable 1 an, pour 6084m²,

Considérant la nouvelle demande d'évaluation en date du 20/01/2026 pour la parcelle issue de la division de 6030m², et sous réserve d'une comptabilité du prix de vente avec la marge d'appréciation issue de l'estimation des domaines,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François SIRET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle ZN 9 selon division parcellaire d'une superficie 6030m² pour une valeur de 273 200 € HT à Monsieur Djamal LALA,

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître POIX, notaire à Gallardon, tous les frais seront pris en charge par l'acquéreur,

CHARGE le Maire ou son représentant de prendre tout acte et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Arnaud JULIEN

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.